



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 12 octobre 2020 à 20 heures 00 minutes
Salle du conseil

Présents : M. BARRAULT Didier, M. BELLIN Jérôme, M. BOUCHET Roland, M. CHAMPIGNY Alain, Mme GENAIVRE Isabelle, M. GREGOIRE Philippe, Mme GREMILLON Maryse, Mme GUILLET Angéline, Mme JUCHAULT Alexandra, M. LACOMBE François-Xavier, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. MONTOUX Johan, Mme RAS Anaïs, M. ROY Quentin, Mme SICARD Mélanie

Secrétaire de séance : M. GREGOIRE Philippe

Président de séance : M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 07 septembre 2020.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT DELIBERATION N° 2020-038 DU 15 JUIN 2020 :

- N° 2020-009 du 09 septembre 2020 : d'accepter les offres suivantes pour les marchés publics aménagement et la mise aux normes du groupe scolaire Paul Baudrin :

LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DE BASE H.T.	MONTANT DE LA VARIANTE H.T.	MONTANT TOTAL H.T.
01 - VRD	SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU	65 736,99 €	4 389,00 €	70 125,99 €
02 - gros œuvre	SARL CONTIVAL	159 047,99 €	23 018,17 €	182 066,16 €
03 – charpente bois - bardage	SAS JEAN ROBERT	21 249,81 €		21 249,81 €
04 – couverture étanchéité	SARL EC2I	32 654,00 €		32 654,00 €
06 – menuiseries intérieures bois	M3C	24 244,58 €		24 244,58 €
07 - ouvrages plaques de plâtre	CPM DUBOIS SAS	36 081,06 €		36 081,06 €
08 – faux plafonds	DELAGE AMENAGEMENTS SARL	13 250,00 €		13 250,00 €
09 – carrelage – faïence	BATISOL PLUS	24 911,61 €		24 911,61 €
10 – revêtements de sols souples	SARL LE BARON	16 000,00 €		16 000,00 €
11 – peinture revêtements muraux	EURL JARASSIER FILS	20 054,36 €		20 054,36 €
12 – chauffage – ventilation – plomberie sanitaire	SARL AMIBAT	65 445,90 €		65 445,90 €
13 – électricité	LUMELEC SAS	18 499,63 €		18 499,63 €
14 – monte personne	SAS ERMHES	15 450,00 €		15 450,00 €

- N° 2020-010 du 09 septembre 2020 : sollicite les subventions suivantes, comme prévu au plan de financement fixé par délibération du conseil municipal n° 2020-072 du 07 septembre 2020, à savoir :
 - auprès du Département de la Vienne :
 - ACTIV FLASH pour un montant de 15 300,00 €,

- Répartition du produit des amendes de police pour un montant de 9 581,00 €
- auprès de Madame la Préfète de la Vienne :
 - D.E.T.R. pour un montant de 14 928,00 €,

représentant un montant total de 80 % du coût H.T. des travaux d'aménagement du parking autour de la mairie et de la salle polyvalente.

- N° 2020-011 du 28 septembre 2020 : acceptation de l'offre de la Société AIS CENTRE ATLANTIQUE pour un montant de 2 100,00 € H.T. soit 2 520,00 € T.T.C. relative à la réalisation d'une étude de sol pour les deux parcelles restantes, cadastrées section AH n° 225 (lot 44-2) et n° 230 (lot 46-2) du lotissement communal de La Touche.
- N° 2020-012 du 28 septembre 2020 : acceptation de l'offre de la Société VERRIER MAJUSCULE pour un montant de 981,62 € H.T. soit 1 177,94 € T.T.C. pour la fourniture et la livraison de 2 fauteuils XANA avec accoudoirs, 1 fauteuil XANA sans accoudoir, et de 2 repose pieds réglables en hauteur, pour le secrétariat de la mairie.

2020-074 MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE) MODIFIANT LA DELIBERATION N° 2019-072 DU 18 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide :

- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} décembre 2020.
- que la ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont modifiées ou abrogées en conséquence.
- que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

2020-075 AMENAGEMENT DU PARKING AUTOUR DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2020-072 DU 07 SEPTEMBRE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 3 voix contre, approuve le plan de financement ci-dessous, les crédits étant prévus au budget 2020 :

ACTIV FLASH	Forfait représentant 50 % du montant attribué en 2020 par ACTIV'3	15 300,00 €
D.E.T.R.	Maximum 30 % du coût H.T. des travaux avec un plafond de subvention de 150 000 €	12 069,00 €
Produit des amendes de police	25 % du coût H.T. des travaux avec un plafond de subvention de 25 000 € et un minimum de 1 000 €	12 440,00 €
Autofinancement	20 % du coût H.T. des travaux	9 952,77 €
T.V.A.	20 % du coût H.T. des travaux	9 952,35 €

2020-076 ACCUEIL JEUNES - TARIFS DES VACANCES D'OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés ci-dessous :

AGES	ACTIVITES	TARIFS / ENFANT
De 12 à 17 ans	Laser Games	13,00 €
	Air Jump	16,00 €

2020-077 MODALITES DE REALISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 18/2008 DU 25 MARS 2008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier la délibération n° 18/2008 du 25 mars 2008 comme suit :

- les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B, relevant de tous les cadres d'emplois :

- o peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande (du Maire, chef de service...),
- o le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret, ou récupérées pour 1 heure réalisée, 1 heure récupérée,
- o le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par
 - o 25 heures (exemple pour un agent à 80 % : 25 h x 80 % = 20 h maximum), rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004, ou récupérées pour 1 heure réalisée, 1 heure récupérée,
- les agents titulaires et non titulaires à temps non complet :
 - o relevant de tous les cadres d'emplois peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande (du Maire, chef de service...), rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent, ou récupérées pour 1 heure réalisée, 1 heure récupérée,
 - o le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires), ou récupérées pour 1 heure réalisée, 1 heure récupérée.

2020-078 BUDGET DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 2 sur le budget de la commune de l'exercice 2020, à savoir :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
2184 (21) Mobilier	1 200,00 €	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	1 200,00 €
TOTAL DEPENSES	1 200,00 €	TOTAL DES RECETTES	1 200,00 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
023 (023) Virement à la section d'investissement	1 200,00 €		
615221 (011) Bâtiments publics	-1 200,00 €		
TOTAL DEPENSES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES	0,00 €

2020-079 BUDGET DU LOTISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 1 sur le budget du lotissement de l'exercice 2020, à savoir :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
6015 (011) terrains à aménager	3 000,00 €		
678 (67) autres charges exceptionnelles	- 3 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES	0,00 €

2020-080 APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGITIQUE DU PATRIMOINE BATI

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n° 1 à la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti.
- autorise la signature dudit avenant à la convention par Monsieur le Maire.

2020-081 REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE - COMMISSION DE CONTROLE
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2020-057 DU 29 JUIN 2020

Vu la délibération n° 2020-057 du 29 juin 2020 listant les conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

Considérant que la commune d'Aslonnes doit donc appliquer les règles relatives aux communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement.

Considérant que Madame la Préfète nommera les membres de la commission de contrôle, qui sera composée de trois membres du conseil municipal appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, et de deux membres du conseil municipal appartenant à la liste ayant obtenu le moins grand nombre de sièges (dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal), d'un délégué de l'administration et d'un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance.

Considérant que le maire, les adjoints titulaires d'une délégation, et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent participer aux travaux de la commission de contrôle.

Considérant que le premier des trois conseillers municipaux, pris dans l'ordre du tableau, désignés par Madame la Préfète devra assumer la charge de convoquer les membres de la commission et d'assurer le suivi des décisions prises par celle-ci.

Considérant que la commission de contrôle statuera sur les inscriptions et radiations et sera effective après nomination par Madame la Préfète.

Considérant que les réunions de la commission de contrôle sont publiques et que le quorum à atteindre est de 3 membres présents.

Monsieur le Maire sollicite chaque conseiller municipal inscrit dans l'ordre du tableau souhaitant participer aux travaux de la commission de contrôle, et inscrit la réponse pour chacun, à savoir :

Nom	Prénom	Date de Naissance	Inscription à la Commission de contrôle
<i>LISTE AYANT OBTENU LE PLUS GRAND NOMBRE DE SIEGES</i>			
MAYORAL	Jean-Pierre	15/04/1950	<i>non</i>
GREMILLON	Maryse	18/07/1957	<i>oui</i>
BARRAULT	Didier	08/11/1957	<i>oui</i>
GENAIVRE	Isabelle	09/11/1968	<i>non</i>
MONToux	Johan	14/07/1977	<i>non</i>
GUILLET	Angéline	26/10/1982	<i>oui</i>
SICARD	Mélanie	26/07/1986	<i>non</i>
RAS	Anaïs	11/10/1989	<i>non</i>
<i>LISTE AYANT OBTENU LE MOINS GRAND NOMBRE DE SIEGES</i>			
GREGOIRE	Philippe	17/05/1960	<i>non</i>
BELLIN	Jérôme	12/05/1977	<i>oui</i>
ROY	Quentin	28/06/1979	<i>oui</i>

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette liste à Madame la Préfète pour nomination des conseillers municipaux qui seront membres de la commission de contrôle.

2020-082 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet soit 15 h 50 / 35^{ème}, pour entretenir les locaux de la mairie, de la salle polyvalente et de la salle des associations, et aider dans les services périscolaires, à compter du 1^{er} décembre 2020.
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2020-083 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet soit 19 h / 35^{ème}, pour maintenir les services périscolaires, à compter du 1^{er} décembre 2020.
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Alain CHAMPIGNY rappelle qu'il avait été décidé lors de la précédente séance du conseil municipal de modifier le montant de la caution fournie lors de la location de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire :

- présente le rapport d'analyse des offres du lot 05 - menuiseries extérieures aluminium, établi par le maître d'œuvre en charge des travaux d'aménagement et mises aux normes du groupe scolaire Paul Baudrin. Sur 3 offres reçues, la Société ECOBAT propose de retenir l'offre de base de la Société FABRIX S.A.R.L. pour un montant de 31 611,77 € H.T (sans variante). Le conseil municipal valide à l'unanimité ce choix.
- informe que la Société ECOBAT, maître d'œuvre, a réuni toutes les entreprises retenues sur les 13 lots attribués ainsi que le responsable SPS, le 09 octobre dernier en mairie, pour une réunion d'ouverture de chantier et la signature de l'ordre de service n° 1. Les travaux devraient débutés au plus tard le 23 novembre 2020 et normalement se terminés semaine 18 voir semaine 20 de l'année 2021. Monsieur Quentin ROY demande ce qui sera mis en place pour limiter le bruit, peut-être des cloisons ? Monsieur le Maire précise que toutes les précautions seront prises afin que les travaux les plus bruyants soient réalisés hors période scolaire.
- annonce aux membres du conseil municipal que sur proposition de l'assistante de prévention de la commune, il a été proposé aux 12 agents communaux de leur offrir le vaccin contre la grippe. Seul 5 agents ont acceptés. Un infirmier viendra demain matin en mairie pour procéder à leur vaccination. La commune prend en charge le vaccin ainsi que les honoraires de l'infirmier.
- indique que les travaux de terrassement pour l'installation du panneau d'affichage lumineux n'ont pu avoir lieu ce matin et sont reportés à demain matin, en raison d'un manque de matériel pour le transport de la pelleteuse.
- informe que l'installation des poteaux et du filet pare-ballon sur le stade a été réalisée par des bénévoles samedi matin.
- avise que l'étude du P.L.U.i. au sein de la Communauté de Communes des Vallées du Clain va reprendre. Une première réunion est prévue le 16 octobre prochain pour actualisation, puis le 20 octobre suivant pour finalisation des zones réellement à aménager. Une réunion du bureau aura lieu ensuite.
- fait une proposition au conseil municipal, pour la signature d'un service civique qui peut aller de 6 mois à 1 an, de maximum 24 heures hebdomadaires, pour aider à la garderie périscolaire les mardis et jeudis soir (manque d'effectif encadrant), les Temps d'Accueil Périscolaire (aide des agents en charge de cette activité), l'école de football du mercredi après-midi, l'entretien du stade (tonte, traçage, préparation pour les matchs) et l'embellissement de la commune (massifs de fleurs) entre autre. 10 % du coût reste à la charge de la commune. Monsieur François-Xavier LACOMBE dit qu'il ne faut pas s'en privé étant donné le faible coût pour la commune. Monsieur le Maire précise que le jeune homme a envie de le faire. Madame Isabelle GENAIVRE dit s'il est motivé ! Monsieur François-Xavier LACOMBE demande s'il serait intégré dans l'équipe des adjoints techniques. Monsieur le Maire indique que ce serait peut-être en partie le cas. Monsieur Quentin ROY dit qu'il faut voir si cela peut être intéressant. Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

Fait à ASLONNES
Le Maire,
Roland BOUCHET

